

ASTRAC asbl  
rue du Couvent, 4  
6810 - Jamoigne



**Votre inscription doit nous parvenir au plus tard pour le 26 mai.**

Votre **participation financière** à la rencontre professionnelle est fixée de la manière suivante:

**membres et détenteurs de la Carte pro:**

- 10,00 € journée complète;
- 5,00 € après-midi uniquement;

**autres participants:**

- 15,00 € journée complète;
- 10,00 € après-midi uniquement.

L'inscription engage au paiement de la participation financière.

Le paiement se fera sur place en espèces.

Les membres effectifs de l'asbl ASTRAC auront également la possibilité de s'acquitter de la cotisation 2014 (5,00 €).

**L'ASTRAC ne peut que vous inviter à opter pour une solution de transport durable pour nous rejoindre à La Marlagne !  
Contactez-nous si vous voulez trouver ou proposer une offre de covoiturage.**



**Réseau des professionnels en Centres culturels asbl**

Rue du Couvent, 4 - 6810-Jamoigne

Tél/Fax : 061/ 29 29 19

astrac@centresculturels.be - www.centresculturels.be

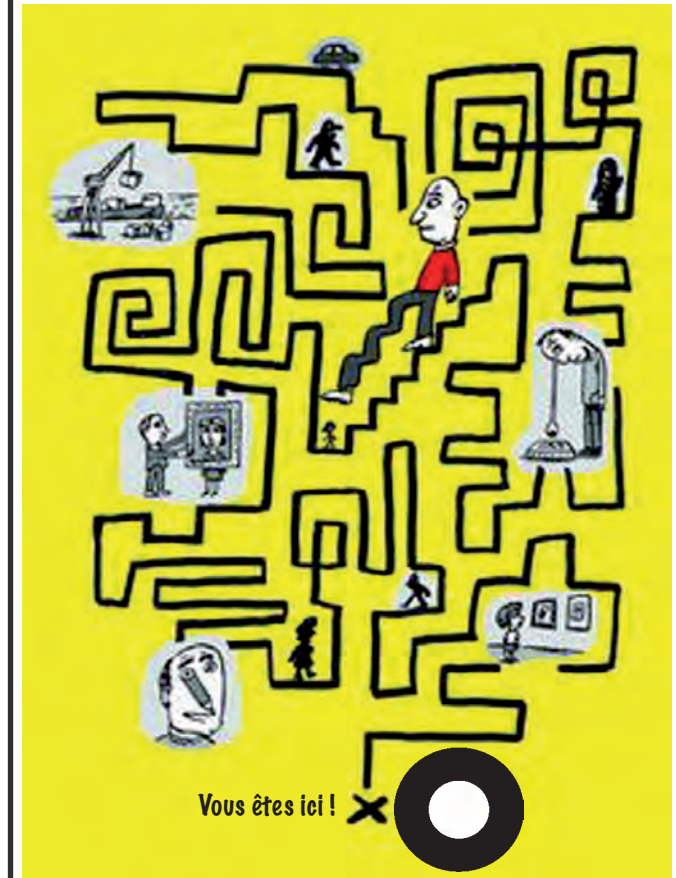
Editeur responsable: Christophe Loyen, rue du Couvent, 4, 6810-Jamoigne



PB-PP|B-25248  
BELGIE(N)-BELGIQUE

## RENCONTRE PROFESSIONNELLE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



**« 115 trajets vers le  
nouveau décret »**

**Jeudi 5 juin 2014**

**9h30 à 16h00**

**Centre Marcel Hicter « La Marlagne » - Wépion**

# « 115 trajets vers le nouveau décret »

Echange d'expériences, recherche de bonnes pratiques, partage d'outils

Jeudi 5 juin 2014 de 9h30 à 16h00  
Centre Marcel Hicter « La Marlagne » - Wépion

Dans une société qui traverse une période de turbulences et d'interrogations, 115 Centres culturels repensent leurs relations avec leurs territoires et les citoyens et préparent le renouvellement de leur action à partir du décret du 21 novembre 2013. A l'occasion de son Assemblée générale, l'ASTRAC propose aux équipes du secteur un temps de rencontre pour mettre en commun ces expériences, trouver des conseils, échanger des tuyaux et outils, s'épauler entre collègues et s'inspirer des projets des uns et des autres.

Cette demi-journée complètera utilement les séances d'information sur le nouveau décret proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles par une démarche ascendante. **Trois ateliers participatifs** (ouverts à toutes et tous mais destinés avant tout aux professionnels du secteur) aborderont, à partir de **témoignages issus du terrain**, les thématiques suivantes:

**(1) Expliquer le décret - à l'équipe professionnelle, aux élus, aux partenaires, aux publics, aux gens animatrice :** Pascale Piérard (Centre culturel Ourthe et Meuse); avec : Jacques-Yves Le Docte (Maison de la Création, Centre culturel de Bruxelles-Nord) et Sandrine Mathevon (CC Jacques Franck, Saint-Gilles);

**(2) Réinventer la participation et la mobilisation citoyenne pour une analyse partagée résolument culturelle**

animatrice : Justine Dandoy (Centre culturel de l'Arrondissement

de Huy); avec : Bénédicte Willot et Sandrine Gremet (L'Entrela, Centre culturel d'Evere), Bernadette Vrancken (Centre culturel de Genappe), Sabine Lapôte (Centre culturel de Walcourt), Laetitia Tarditi (Centre culturel de Leuze);

**(3) Pistes et perspectives pour forger des nouvelles synergies entre Centres culturels**

animateur : Pierre Fasbender (Centre culturel de Habay); avec: Najib El Akel (Concertation des Centres culturels bruxellois, CC Schaerbeek), Edith Grandjean (CCBW), Hervé Persain (Centre culturel de l'Arrondissement de Huy).

Nous invitons vivement tous les travailleurs du secteur à **participer également à notre Assemblée générale!**

Pour pouvoir y être admis et avoir le droit de vote, informez-nous de votre souhait de devenir membre effectif de l'asbl ASTRAC à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint.

## Programme de la journée

**9h30 :** Accueil, inscriptions et cotisations, café

**10h00 précises : Assemblée générale**

Les membres recevront une convocation avec l'ordre du jour détaillé.  
Contactez-nous pour obtenir une copie.

**11h45 : « Apéro des régions »** avec les amuses-bouches et boissons typiques apportées par les participants

**12h30 à 14h00 :** Repas, échanges informels

**14h00 à 16h00 : « 115 trajets vers le nouveau décret ». Echange d'expériences, recherche de bonnes pratiques, partage d'outils**

Travail en ateliers:

- (1) Expliquer le nouveau décret
- (2) Réinventer la participation et la mobilisation citoyenne
- (3) Pistes et perspectives pour forger de nouvelles synergies entre Centres culturels

**16h00 :** Fin de la journée



## Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 26 mai 2014

par courrier à l'adresse suivante : ASTRAC asbl, rue du Couvent, 4, 6810-Jamoinne - ou par fax au n° 061/29 29 19; ou inscrivez-vous par courriel : [astrac@centresculturels.be](mailto:astrac@centresculturels.be).

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....  
Centre culturel ou association : .....  
Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Je m'inscris à la **rencontre professionnelle du 5 juin 2014 à La Marlagne**:

je participerai à l'**atelier 1 - 2 - 3** (biffez les mentions inutiles);

je participerai à l'**apéro** - j'apporterai une contribution pour l'apéro: boisson régionale - amuse-bouche typique (biffez les mentions inutiles);

je participerai au **repas de midi**.

Je paierai mon inscription de 5,00 € - 10,00 € - 15,00 € (biffez les mentions inutiles) sur place.

Je souhaite également participer à l'**Assemblée générale** en tant que membre effectif de l'asbl ASTRAC. Je paierai ma cotisation de 5,00 € sur place / je ne suis pas soumis à cotisation / j'ai déjà payé ma cotisation par virement en date du ..... (biffez les mentions inutiles et complétez la date le cas échéant).

Date: ..... Signature : .....